

ACTION URGENTE

LIBERATION D'UN PRISONNIER D'OPINION PALESTINIEN

Le 6 juin, le militant et défenseur des droits humains palestinien Munther Amira a été remis en liberté ; il était incarcéré dans la prison de Hadarim en Israël et avait fini de purger sa peine d'emprisonnement. Il avait été condamné le 12 mars à six mois d'emprisonnement, cinq ans de mise à l'épreuve et à une amende. Il a été déclaré coupable d'infractions liées à sa participation pacifique à des manifestations.

Le 6 juin, le militant et défenseur des droits humains palestinien **Munther Amira**, coordonnateur du Comité de coordination de la lutte populaire (PSCC), a été remis en liberté ; il était incarcéré dans la prison de Hadarim, dans le centre d'Israël, et avait fini de purger sa peine de six mois d'emprisonnement. Il avait été condamné le 12 mars à six mois d'emprisonnement, cinq ans de mise à l'épreuve et à une amende de 2 000 shekels israéliens (environ 581 dollars des États-Unis) par le tribunal militaire d'Ofer, en Cisjordanie occupée.

Munther Amira, qui est âgé de 48 ans, est un réfugié palestinien du village de Deir Aban, situé au sud de Jérusalem, et il vit actuellement dans le camp de réfugiés d'Aida, non loin de Bethléem. Il a été arrêté par des soldats israéliens le 27 décembre 2017, alors qu'il participait pacifiquement à une manifestation. Celle-ci était organisée par des résidents et militants palestiniens à Bethléem, et appelait à la libération des militants Ahed et Nariman Tamimi.

Munther Amira a été accusé de 13 infractions liées à sa participation à cinq manifestations distinctes. Il a été déclaré coupable de quatre chefs de « trouble à l'ordre public » et de participation à un « défilé sans autorisation » liés à quatre manifestations qui ont eu lieu en novembre et décembre 2017. Plusieurs des chefs d'accusation, comme la « participation à un défilé sans autorisation » (réprimée au titre de l'ordonnance militaire israélienne 101), ne correspondent pas à des infractions pénales reconnues par les normes internationales.

Munther Amira a été détenu en Israël en violation de la Quatrième Convention de Genève, qui dispose que les détenus issus de la population d'un territoire occupé doivent être détenus sur ce territoire.

Le 7 juin, Munther Amira a parlé avec Amnesty International et lui a transmis le message suivant, remerciant toutes les personnes qui ont agi en sa faveur :

« Je suis très reconnaissant de tout le soutien que j'ai reçu en prison. La vie en prison a été très difficile, j'ai été maltraité, mais le soutien que m'ont apporté tous ceux qui croyaient en moi m'a donné de la force. J'ai été condamné sur la foi de charges sans fondement parce que j'ai protesté pacifiquement contre l'occupation israélienne, mais rien ne m'empêchera de poursuivre sur cette voie [...] Nous sommes des défenseurs des droits humains ; notre devoir est de défendre les droits du peuple palestinien. On ne nous brisera pas et nous continuerons de nous battre pacifiquement pour nos droits jusqu'à la fin de l'occupation. »

Il a ajouté : « *C'est formidable de rentrer chez soi et de pouvoir passer les derniers jours du ramadan et l'Aïd el Fitr [qui marque la fin du ramadan pour tous les musulmans à travers le monde] avec ma femme et mes enfants. »*

Merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes.

Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 26/18. Pour en savoir plus : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde15/7841/2018/fr/>

Nom : Munther Amira
Homme

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



